

# Compte rendu de la séance du Vendredi 31 juillet 2026 à 18 h 30

*Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MILLAT Fabienne, Maire.*

**Présents :** Daniel DEDIEU, Séverine FRABOT, Philippe GUILLERÉ, Fabienne MILLAT, Christophe NION, Line PARISOT, Séverine PETIT.

**Absents excusés :** Olivier DUPONT, Vanessa GORISSE.

**Absent représenté :** Anna OPRENDEK représentée par Fabienne MILLAT, Benoît CLERGEOT représenté par Séverine FRABOT.

**Secrétaire de séance :** Séverine FRABOT

## **ORDRE DU JOUR :**

- TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE
- LOCATION VAISSELLE ET MOBILIER
- COURTS DE TENNIS
- PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL
- QUESTIONS DIVERSES

Mme Séverine FRABOT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **1. TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

La société API qui gère la préparation et la livraison des repas de la restauration scolaire augmente ses tarifs à compter de septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs.

### **2. LOCATION VAISSELLE ET MOBILIER**

La Maire propose de louer la vaisselle, les tables et chaises de la salle des fêtes aux habitants et aux extérieurs de la commune qui le souhaitent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les tarifs suivants :

Vaisselle : Commune : 1 € par personne / Hors Commune : 1,20 € par personne

Tables blanches : Commune : 1 € par personne / Hors Commune : 1,20 € par personne

Tables bois : Commune : 1 € par personne / Hors Commune : 1,20 € par personne

Chaises : Commune : 0,50 € par personne / Hors Commune : 0,70 € par personne

Vaisselle cassée à remplacer, table cassée : 150 € chaise cassée : 20 €

### **3. COURTS DE TENNIS**

Une nouvelle convention a été signée avec l'association Tennis club le village, il convient maintenant d'établir un règlement d'utilisation et les tarifs de location par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur et décide des tarifs de location comme suit : Tarif à l'heure : 8 € / Tarif du forfait de 5 heures : 30 €, règlement à effectuer via la régie de recettes de la commune.

#### 4. PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

La Maire demande au conseil municipal une discussion sur l'avancée du plan et des éventuels ajouts ou modifications. Une liste des personnes vulnérables ou seules est distribuée aux conseillers afin de la compléter ou de la modifier. Le document avance il reste à ajouter les listes de référencement.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ ÉPICERIE PARTICIPATIVE

Le projet d'épicerie participative avance, mais afin de continuer le conseil municipal doit délibérer sur deux points :

- Autoriser la Maire à effectuer les demandes de subventions
- Autoriser le Président du Comité d'Animation Communal à gérer financièrement et fonctionnellement l'épicerie participative, à effectuer les demandes de subvention concernant l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces deux propositions.

La commune mettra le local à disposition du CAC lorsque le projet sera finalisé.

##### ➤ ÉVÉNEMENTS À ST MAURICE

- La commune de Villeneuve St Georges (94) nous a informé de la naissance de la petite Selin le 04 juillet dernier, la Maire demande si le conseil municipal souhaite faire une action pour chaque naissance.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à cette petite fille et est favorable à cette démarche, l'idée de planter un arbre pour chaque naissance est retenue, il convient maintenant de trouver le lieu. Les conseillers sont invités à faire des propositions.

- La commune va cette année avoir une nouvelle centenaire sur le village, à cette occasion la Maire souhaiterait faire un geste. Le conseil municipal réfléchit à un cadeau.

##### ➤ 67 RUE DE LA FORÊT DE LANCY

La commune est définitivement propriétaire de cette parcelle, le conseil municipal souhaite la démolition et souhaite valoriser un projet pour obtenir des subventions.

##### ➤ BULLETIN MUNICIPAL

Un groupe de travail est créé pour établir les modalités de conception et le contenu du prochain bulletin municipal. Début des réunions le 1<sup>er</sup> samedi de septembre 2026.

##### ➤ POINT SUR LE BUDGET COMMUNAL

Séverine FRABOT présente un point sur le budget communal.

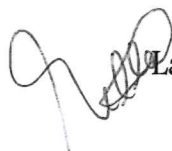
##### ➤ FÊTE DE LA ST MAURICE

Le conseil municipal doit se concerter pour définir l'organisation et l'endroit.

##### ➤ DÉCORATIONS DE NOËL

Christophe NION demande s'il est prévu l'achat de décorations de Noël. La décision sera prise par rapport aux promotions d'octobre 2026.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21 H 15.



La Maire, Fabienne MILLAT

